

## **Contrôler les aides publiques**

### **Michel Husson - Rouge n°2052, 19 février 2004**

Prends l'oseille et tire toi ! Telle est la devise appliquée par bien des patrons lors des délocalisations et autres restructurations. Ils veulent bien des aides publiques qui servent à rendre « attractif » le choix de telle ou telle implantation ; ils s'en mettent plein les poches et, dès que l'occasion se présente, voguent vers des cieux plus cléments, là où les salaires sont encore plus bas. L'affaire Daewoo a sans doute été la plus caricaturale, puisque le PDG coréen était en fuite, avec une partie des 46 millions d'euros reçus sous forme de subvention, sans parler des trois millions d'euros de dette auprès de la Sécurité sociale. Qu'on se rappelle, sur un autre registre, la fermeture de Metaleurop, filiale du groupe suisse Glencore qui échappait ainsi aux coûts de dépollution évalués à 300 millions d'euros.

Ce qui frappe dans tout cela, c'est l'absence totale de transparence et d'évaluation. Le rapport Levet paru en octobre 2003 dresse un tableau hallucinant : « absence de recensement général des aides allouées par l'Etat central ; absence de réel pilotage global au niveau national, comme d'outil performant de gestion et d'évaluation ; poids prépondérant de la culture de la procédure dans l'attribution, le contrôle et l'évaluation par rapport à une finalité de projet ; insuffisance notoire des ressources humaines publiques compétentes dans ce domaine ».

Pourtant il ne s'agit pas de sommes marginales. Les aides publiques atteignaient 15,8 milliards d'euros en 2001, soit 1,1 % du PIB. Pour fixer les idées, cela équivaut à 630000 salaires bruts (à 25 000 euros par an), autrement dit beaucoup plus que les évaluations les plus optimistes de ces aides sur l'emploi.

Certes, la gauche avait fait passer en 2001 une loi (dite loi Hue) prévoyant un système d'information et de contrôle sur les aides publiques, notamment au niveau régional. Cette mesure, emblématique des « avancées » que l'on devrait à la participation gouvernementale du PCF, n'a pas bénéficié de décrets d'application sous la gauche, et la droite s'est empressée de la « geler » dès son retour au pouvoir. Mais cette approche législative était loin de s'insérer dans une cohérence politique d'ensemble. En même temps que la gauche plurielle votait la loi Hue, elle prenait, avec la loi Aubry 2, une mesure parfaitement contradictoire, en supprimant à peu près tout lien entre les aides publiques et les créations d'emplois liées à la réduction du temps de travail. Un tel dispositif aurait pu être le moyen de faire pression sur les entreprises, pour les inciter fortement à des embauches proportionnelles. C'était une belle occasion de favoriser l'intervention des travailleurs en leur conférant des droits nouveaux ; ils auraient pu exercer un droit de contrôle sur la réalité des embauches. Au lieu de cela, les aides sont dorénavant accordées de manière inconditionnelle et prennent un sens tout différent, celui d'une baisse unilatérale de « charges ». Il va sans dire que la droite n'a pas abrogé cette mesure.

Il en va de même pour le scandaleux système des « zones franches urbaines » qui, sous prétexte de favoriser l'emploi, a constitué un énorme effet d'aubaine pour les entreprises qui se sont transférées dans ces zones où elles sont exemptées de l'impôt sur les bénéfices (dans la limite de 61 000 euros), de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et des « charges » sociales patronales. Cela suffit à vider de tout contenu les bilans prétendument positifs de cette mesure imitée des pays les plus exploités du Tiers monde. Et cela illustre de manière assez glauque où peut conduire la fausse bonne idée de « modulation » des cotisations sociales.

### **Comment contrôler les cadeaux au patronat ?**

C'est typiquement le domaine où doit s'appliquer l'exigence d'ouverture des livres de compte. Chaque fois qu'une entreprise attaque l'emploi, il faut faire le point de tout ce que les licenciés reçoivent comme aides publiques. Ce devrait être la tâche première de conseillers régionaux de gauche, en liaison avec les syndicats. Cette démarche permettrait de passer d'une logique d'accompagnement (où le seul objectif est de négocier un plan social avec toutes les illusions sur les perspectives de reclassement) à une logique offensive globale combinant la réduction du temps de travail, l'imputation au seul patronat des coûts sociaux du chômage, et la mise en avant de plans de créations d'emplois socialement utiles de substitution, financés sur les fonds publics retirés aux entreprises.